

## Communication N° 17 - 2010 au Conseil communal

Séance du 6 octobre 2010

### Baisse des tarifs de l'électricité à Pully en 2011

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La facture d'électricité des clients pullliérans baissera en 2011, malgré la hausse de la TVA et de celle des coûts facturés par la société Swissgrid SA pour l'énergie de réglage. C'est le résultat d'un effort de maîtrise des coûts mené conjointement par les Services industriels de la Ville de Pully et Romande Energie Commerce, dont la Ville de Pully est actionnaire depuis 2007.

Les tarifs d'électricité en vigueur en 2011 à Pully ont été publiés récemment. Dans un contexte marqué par l'augmentation générale du prix de l'électricité en Suisse communiquée par l'Association des électriciens suisses (AES) le 26 août dernier, la Ville de Pully se réjouit d'annoncer que ses 12'000 clients bénéficieront en 2011 d'une baisse de leur facture d'électricité. Des informations détaillées et personnalisées sur les grilles tarifaires 2011, préparées conjointement par Romande Energie Commerce et la Ville de Pully, sont en cours d'envoi à la clientèle.

#### Baisse sur les composantes énergie et timbre d'acheminement

Un tarif est formé de plusieurs composantes : l'énergie proprement dite, l'utilisation du réseau (timbre d'acheminement), l'énergie de réglage (services-système) et les taxes.

L'énergie proprement dite, commercialisée par Romande Energie Commerce, voit son prix rester stable pour la majorité des clients et même baisser légèrement pour les autres. La

Ville de Pully y voit là une occasion supplémentaire de se sentir confortée dans le choix qu'elle a fait de devenir actionnaire de cette société fin 2007, garantissant ainsi à ses clients un accès à une énergie sûre et à des prix compétitifs.

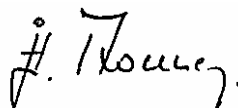
L'utilisation du réseau (timbre d'acheminement) baissera quant à elle de façon significative en 2011, en grande partie grâce aux efforts réalisés par les Services industriels de la Ville de Pully pour maîtriser leurs charges opérationnelles. Elle diminuera également sous l'effet de décisions prises par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) pour l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution suisses, à savoir la baisse du taux de rémunération des investissements en 2011.

La stabilité de l'énergie et la baisse du timbre d'acheminement compensent largement la hausse que subiront en 2011 les coûts facturés par la société Swissgrid SA pour l'énergie de réglage (services-système), de même que la hausse de la TVA.

A titre indicatif, pour un ménage pullliéran consommant 4'000 kWh/an, la baisse sera, tous éléments de la facture considérés, de 4.4%, ou CHF 48.40/an.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



J.-F. Thonney



La secrétaire



C. Martin

Pully, le 6 octobre 2010